

Immigration—Loi

M. Dantzer: Et de une, Benno!

Mme Finestone: Vous et moi, qui habitons ce beau pays offrant tant d'avantages, devrions être aux écoutes de tous ces groupements. Nous apprendrions peut-être quelque chose. Nous sommes ici pour sonder l'opinion des membres de la société. Ceux-ci ne sont pas d'accord avec les propositions du gouvernement ni avec la manière dont il procède concernant le projet de loi sur les réfugiés. Ils veulent que des modifications soient apportées à la présélection ainsi qu'aux règles sur l'accès aux audiences. Ils veulent certainement qu'on définisse autrement les pays tiers désignés comme sûrs. Nous devrions faire notre travail au lieu de laisser les autres s'en charger eux-mêmes.

En terminant, je voudrais remercier mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), notre critique de l'immigration, mon ami, le critique du NPD, et tous les groupements qui, à mesure qu'ils se font plus pressants, réussiront peut-être à convaincre la ministre de se pencher sur les amendements du Sénat et sur les siens, afin qu'elle se rende compte de la grave erreur qu'elle a commise.

M. le vice-président: Questions et commentaires.

M. Friesen: Monsieur le Président, je voudrais rappeler une observation que j'ai faite il y a plusieurs années au sujet de l'ancien député de Mount-Royal. J'estime qu'il est beaucoup plus facile de travailler avec la députée actuelle qu'avec son prédécesseur. Cependant, je me demande jusqu'à quel point elle se complait dans une autre époque. Son discours d'aujourd'hui n'a rien à voir avec le message du Sénat. Elle en est restée aux messages des groupements d'intérêts particuliers de tout le Canada qui ont comparu devant notre comité et celui du Sénat. Leur point de vue n'a sans doute pas changé, mais elle ne tient certes pas compte de l'opinion de ses collègues de l'autre endroit.

À la page 5, Partie II, sous l'en-tête «Observations», au troisième paragraphe, la dernière phrase du rapport du Sénat se lit comme ceci:

Nous avons conclu que la structure générale choisie par le gouvernement devrait rester intacte.

La députée dit qu'il nous faut modifier ce qui a été qualifié de processus de présélection. Cela fait partie de la structure générale que le Sénat juge acceptable. Il critique certains détails, mais il recommande de ne pas toucher à la structure. Il ne fait aucun doute que les groupes d'intérêt spécial de tout le Canada vont contester cela, car ils veulent qu'on allège la structure. Ils veulent en faire un système qui donne lieu à des appels pendant cinq ou six ans. Nous avons conçu un système qui va ramener ce processus à un maximum de 18 semaines environ. Ce système va fonctionner.

En outre, le processus de présélection comprend une bonne entrevue dès le début. J'espère que la députée le reconnaît. La personne qui demande le statut de réfugié a droit aux conseils d'un avocat à cette entrevue. Si elle n'a pas d'avocat, le gouvernement va lui en procurer un. L'avocat peut recommander à son client de dire: «Je veux être déclaré réfugié». Rien ne saurait être plus juste.

On peut lire à la page 7 du rapport du Sénat:

Le comité en est venu à la conclusion que les dispositions concernant les pays sûrs, telles qu'elles étaient libellées dans la version du projet de loi qui a régi la première lecture, comportaient les mesures de protection minimales

essentielles au respect de la *Charte* et de nos obligations internationales découlant de la Convention.

J'espère que mon amie, la députée de Mount Royal, va lire et relire cela. C'est ce qu'ont dit ses collègues du Sénat. Il ne fait aucun doute qu'ils ont contesté d'autres aspects du projet de loi, sans quoi ils n'auraient pas recommandé d'y apporter des amendements. Nous n'approuvons pas toutes leurs recommandations, mais nous contestons pas tant celles-ci que le fait qu'il leur a fallu neuf mois pour les faire. Entre-temps, 20 000 ou 30 000 autres personnes ont demandé le statut de réfugié au Canada. Il faut régler cet arriéré. Et pourtant, le Sénat s'est attardé sur le projet de loi, a entendu les mêmes témoins et lu les mêmes mémoires que nous et cela, pendant neuf mois environ. Entre-temps, le système s'est faussé et il nous a fallu nous pencher sur l'arriéré.

J'espère que ma collègue de Mount Royal reconnaîtra le fait que, bien que le Sénat souhaite effectivement certains changements, et nous en avons examiné quelques-uns, il accepte néanmoins la structure générale du projet de loi.

Mme Finestone: Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je sais que le député s'acquitte du mandat qu'il a reçu et qu'il obéit à l'ordre qui lui a été donné de censurer ses paroles. Je pense que, au fond de son coeur, il ne croit pas un mot de ce qu'il vient de dire.

• (1300)

Que l'on se rappelle la crise qui nous a forcés à revenir de toute urgence à la Chambre. Nous étions tous dans tous nos états du fait de l'arrivée d'un petit groupe...

M. Friesen: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour éviter que le débat ne soit faussé sur le plan historique, je rappelle que la question qui nous a ramenés d'urgence à la Chambre était le projet de loi C-84, non pas cette mesure-ci.

Mme Finestone: Je vous remercie de vos précisions. Nous avons établi dans cette chambre un tribunal irrégulier qui a adopté la mesure à toute vitesse. On n'a pas tenu compte des amendements et renvoyé le projet de loi dans l'autre endroit qui, d'après le député, a mis neuf mois pour l'étudier. Non, je dis qu'il a fallu neuf mois pour entendre ce qui se disait. Le gouvernement a organisé des audiences, mais il a refusé d'entendre les amendements proposés et d'y donner suite. Mais le Sénat a prêté une oreille attentive, et que le ciel en soit loué. Il nous a renvoyé la mesure. Le député a donné à entendre dans son intervention que le ministre avait tenu compte de tout ce que le Sénat avait recommandé pour améliorer le projet de loi.

Il ne fait aucun doute que notre parti et tous les députés de la Chambre des communes souhaitent l'adoption de solutions plus rapides et la mise en oeuvre d'un système qui, non seulement nous permettra de rattraper le retard accusé, mais qui sera équitable aussi. Ils veulent nous débarrasser de ces gens peu scrupuleux dont le comportement met en danger la vie de certaines personnes. Toutefois, nous voulons que ce soit fait dans un esprit de justice et d'équité en ce qui concerne le Canada.

Or le gouvernement n'y a pas veillé dans ce projet de loi. Le Sénat a recommandé 18 amendements et le gouvernement n'en a accepté que deux qui avaient trait d'ailleurs à des questions